

**SYNTHÈSE**  
**CHARTRE**  
**FORESTIERE**  
**DU TERRITOIRE**

DE SAUMUR VAL-DE-LOIRE



**LES FORÊTS**

SAUMUR VAL DE LOIRE



# PRÉAMBULE

Les espaces forestiers de Saumur Val-de-Loire, largement façonnés par les activités humaines, occupent près de 27% du territoire. Mises à l'écart par l'agriculture et la viticulture, on retrouve notamment les forêts sur des terres difficiles à cultiver, sur les plateaux de la vallée de la Loire. Ces espaces forestiers suivent la Loire de part et d'autre, habillant les coteaux. Au-delà de leur fonction paysagère, ils assurent des fonctions biologiques, productives et sociales ( accueil du public, usages récréatifs ). La pérennité et le bon entretien de ces forêts sont liés à leur capacité à fournir des services spécifiques, tant au regard du développement économique – lié aux activités de la filière bois – qu'à celui du développement des activités touristiques et de loisirs ( randonnée pédestre et équestre, VTT, chasse... ).

Le potentiel de cette filière étant bien réel, la Communauté d'Agglomération de Saumur Val-de-Loire s'est donnée en 2020 des objectifs en matière de développement de la filière bois sur son territoire à travers différents axes :

- Soutenir les porteurs de projets innovants en sylviculture et les débouchés ( scieries, bois d'œuvre... ) ;
- Structurer et développer une filière bois-énergie. Développer l'utilisation des matériaux bio- sourcés tout en conciliant les usages de la forêt ;
- Dynamiser la gestion forestière pour allier séquestration carbone, exploitation du bois et adaptation au changement climatique en lien avec les objectifs du Plan Climat-Air-Energie Territorial ;

Ce projet de Charte forestière s'inscrit dans un cadre de développement durable du territoire, dans le respect de la multifonctionnalité de la forêt, avec la prise en compte de ses rôles économiques, sociaux et environnementaux.



# ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

En 2020, nous avons décidé, collectivement, de faire des forêts et de la filière bois l'un des sujets importants de la mandature 2020-2026 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Les enjeux sont nombreux : ils sont environnementaux, bien sûr, avec la nécessité d'assurer une gestion plus durable de nos forêts au moment où le réchauffement climatique se concrétise et où les incendies, chacun le sait, se multiplient et notamment sur notre territoire. Ils sont économiques, aussi, car la filière bois autant que le tourisme vert peuvent et doivent devenir des atouts incontournables de notre territoire qui est particulièrement riche de ses 33 000 hectares de forêt. Les enjeux sont, enfin, culturels, patrimoniaux et sociaux car nos forêts constituent des lieux de vie singulièrement précieux pour flâner, contempler, apprendre, découvrir et s'émerveiller.

Pour toutes ces raisons, il nous a semblé impératif d'écrire, avec tous les partenaires, acteurs et actrices de nos forêts, une charte forestière globale. Reconnaissance par chacune et chacun d'entre nous de l'importance de nos forêts, cette charte est aussi le socle de nos actions à venir grâce aux 15 actions concrètes qu'elle vient fixer.

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'élaboration de cette charte commune, collective et partagée, et bonne lecture !

## **Jackie Goulet Claisse**

Maire de la Ville de Saumur

Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

## **Alain Bourdin**

Maire de Mouliherne

Conseiller communautaire délégué à la filière bois et à la filière équestre



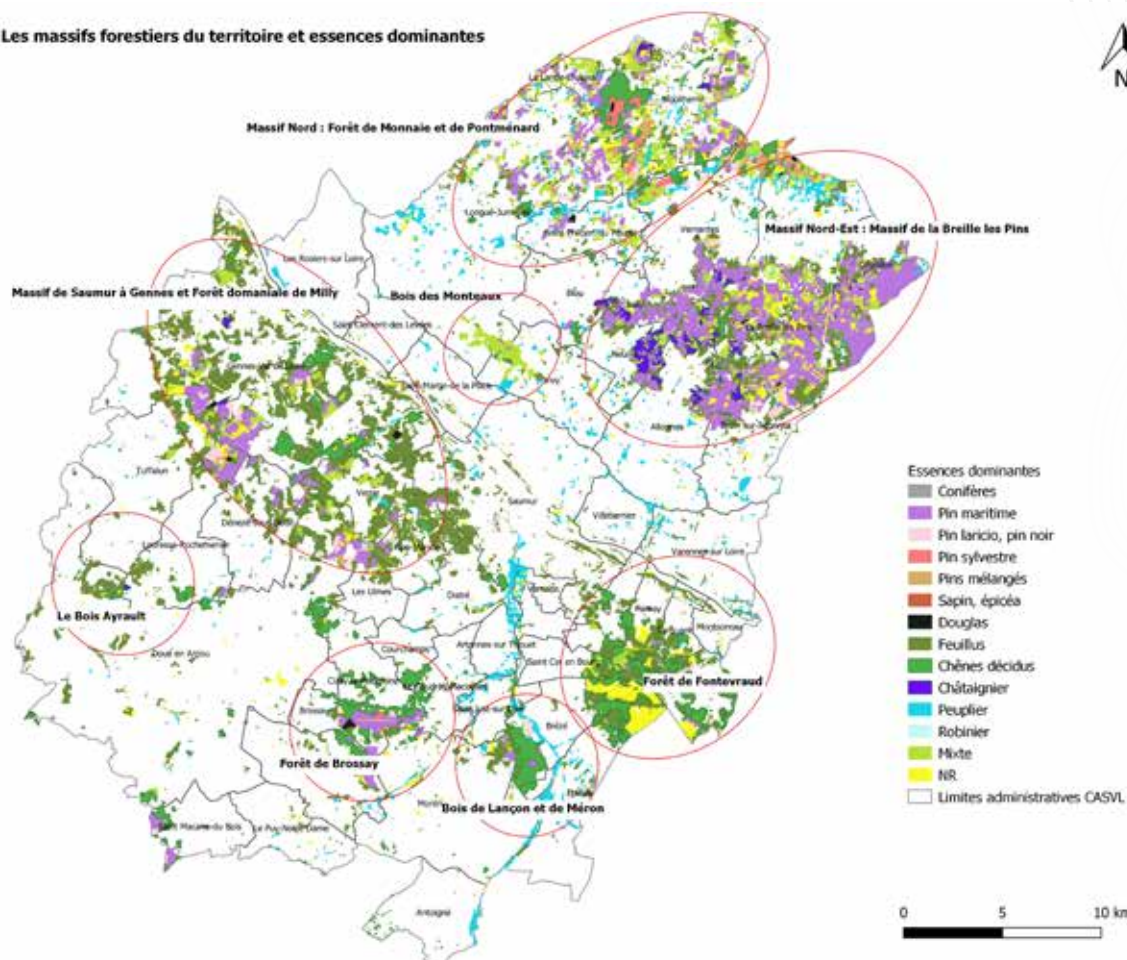
**UNE CHARTE  
FORESTIÈRE  
POUR RÉPONDRE  
AUX GRANDS  
ENJEUX DES  
FORÊTS DU  
TERRITOIRE :**

# PARTIE 1 : LE DIAGNOSTIC DE LA FILIÈRE BOIS, DE L'AMONT À L'AVAL

UN TERRITOIRE AU POTENTIEL FORESTIER :



Les massifs forestiers du territoire et essences dominantes



Sources :  
IGN BD-Forêt V2  
Réalisation : DCEA\_CASVL

## SURFACE FORESTIÈRE : 33 431 HECTARES

=> Forêt privée 87 % dont 30 % de cette surface qui bénéficie d'un document de gestion durable.

=> Forêt publique 13 % : plus de 5000 hectares sous régime forestier.  
4 grandes entités forestières réparties de part et d'autre de la Loire.

=> La populiculture représente 2700 hectares et alimente les débouchés caisseries et emballages.

### Exemples d'actions associées :

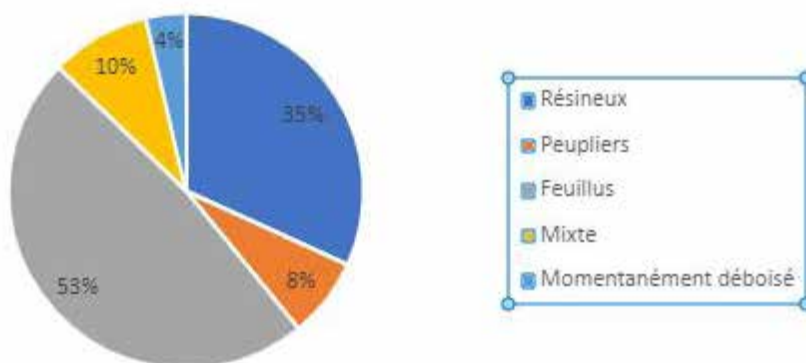
**A.2.1** (In)former sur la gestion durable des forêts par l'exemplarité.

**A.2.2** Accompagner les communes dans la gestion forestière de leurs parcelles hors régime forestier.

**A.2.3** Créer un guide « Gestion sylvicole durable » pour les propriétaires et les entreprises de travaux forestiers.

## RÉPARTITION DES ESSENCES

Répartition des principales essences sur le périmètre de la Charte forestière



### Exemples d'actions associées :

**B.2.4** Développer la plantation et/ou la restauration des lisières d'essences feuillues, ainsi que le mélange d'essences dans les peuplements.

**C.1.1** Soutenir les scieries locales dans leur développement vers la valorisation d'essences diversifiées.

**E.2.3** Développer les plantations d'essences diversifiées sur le territoire.



## UN CONTEXTE FONCIER FORESTIER PRIVÉ MORCELÉ

### Exemples d'actions associées :

**A.1.1** Favoriser la gestion durable groupées des petites propriétés forestières.

**A.1.2** Faciliter l'accès aux dessertes et aux plateformes partagées de stockages des grumes.

**A.2.3** Créer un guide « Gestion sylvicole durable » pour les propriétaires et les entreprises de travaux forestiers.

=> + de 13 600 propriétaires forestiers privés

=> 92 % des propriétaires forestiers possèdent des parcelles d'une surface < 4 ha. Les parcelles des petites propriétés ne sont généralement pas d'un seul tenant.

## LES FORÊTS DE NOTRE TERRITOIRE SONT DES Puits CARBONE

-251 000 Teq CO<sub>2</sub> stockés par la forêt et les produits bois

- > 1m<sup>3</sup> de produits bois = 1T de CO<sub>2</sub> absorbée
- > 1m<sup>3</sup> de bois construction (alternative aux autres matériaux) = 1,6T de CO<sub>2</sub> évité
- > 1m<sup>3</sup> de bois énergie (alternative aux énergies fossiles) = 0,5T de CO<sub>2</sub> évité.

### Exemples d'actions associées :

**E.2.2** Promouvoir les différents dispositifs de financement d'actions pour la restauration des milieux forestiers et le développement des puits carbone.

**E.2.3** Développer les plantations d'essences diversifiées sur le territoire.



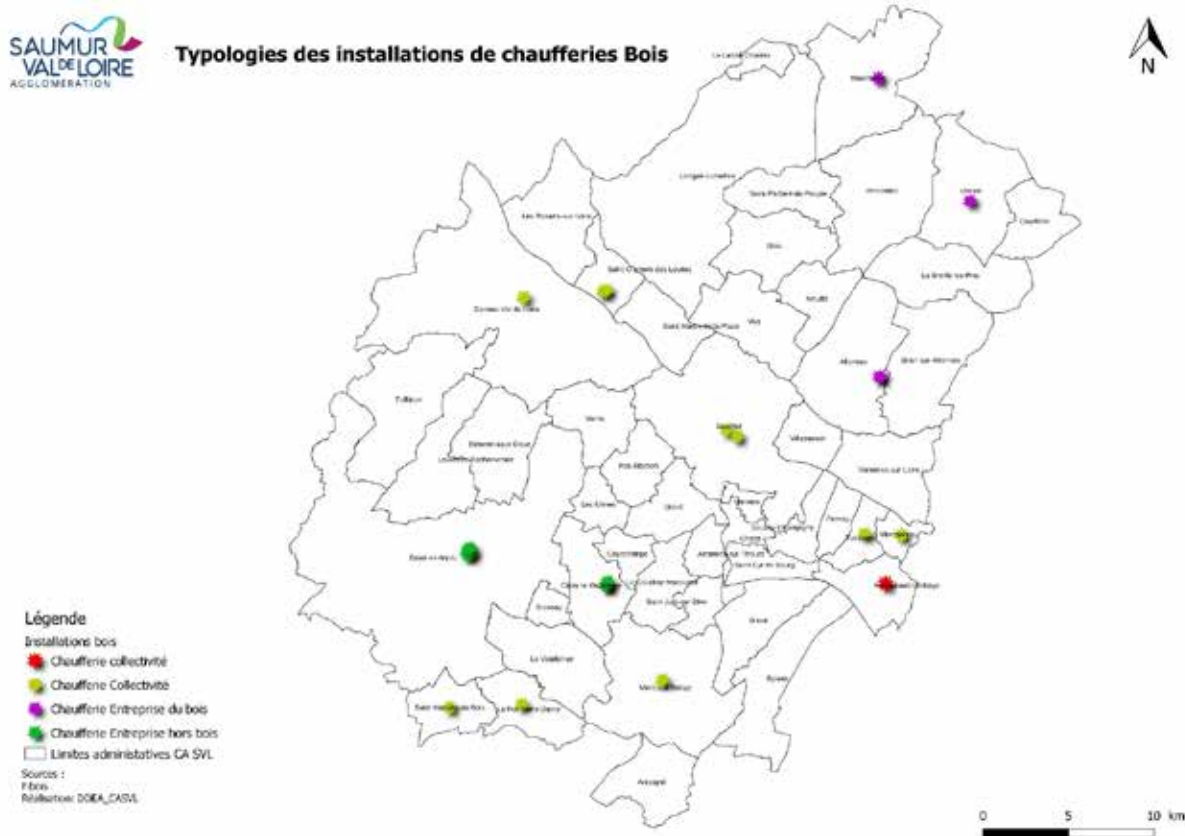
## LA FILIÈRE BOIS DE SAUMUR VAL DE LOIRE

### Volume de bois scié sur le territoire :

33 200 m<sup>3</sup> de bois scié annuellement dont au moins 50% est récolté à proximité.  
30 000 T de plaquettes / an (paillage, Bois énergie).

2 scieries fixes et 1 scierie mobile, 3 entreprises de la filière caisserie-emballage (peuplier et résineux).

**Mais aussi :** 2 fabricants de charpente, 6 bureau d'étude et architectes spécialistes de la conception en bois, 24 ébénistes et menuisiers, 9 élagueurs, entretien des forêt, 2 entreprises d'extraction de tourbe et 1 entreprise spécialisée dans le traitement du connexe.



### Et sans oublier le bois énergie :

22 installations dont :  
5 Chaufferies bois déchiqueté et  
plaquette forestière pour 2250 tonnes / an  
4 Chaufferies consommant du connexe  
pour 1100 tonnes / an.

### Exemples d'actions associées :

**C.1.2** Accompagner ou conforter l'installation des entreprises de travaux forestiers (bûcheron, scieur, débardeur).

**C.1.3** Conforter la filière caisserie/ emballage sur le territoire

**C.2.1** Favoriser le circuit court du bois énergie dans la filière bois énergie du territoire.

**C.2.2** Permettre l'inscription de l'usage de bois local dans la commande publique.



## TOURISME ET LOISIRS EN FORÊT

De nombreux sentiers de randonnées pédestres, équestres et VTT existants ou en cours de développement.

Les forêts communales “Bois du Petit Souper” à Saumur et “la forêt de Courcy” à Brain-sur-Allonnes, aménagées pour l'accueil du public.

### Exemples d'actions associées :

**D.3.2** Organiser des actions pédagogiques et culturelles sur le thème de la forêt et de la sylviculture.

**D.4.1** Continuer le développement des itinéraires équestres, VTT et pédestres en forêt.

**D.4.2** Développer l'offre touristique en forêt à partir des circuits existants.

## DES FORÊTS, COMPOSANTES ÉSENTIELLES DU PAYSAGE ET DE LA BIODIVERSITÉ

Les forêts du territoire sont une richesse mais aussi un patrimoine naturel à préserver :

Deux sites Natura 2000,  
1 Réserve Naturelle Régionale,  
au moins 8 Espaces Naturels Sensibles  
et Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique  
Floristique et Faunistique.

### Exemples d'actions associées :

**E.3.1** Proposer des diagnostics d'enjeux biodiversité forestière.

**E.2.1** Prendre en compte les enjeux liés à l'eau et aux sols dans les activités forestières.

**E.3.2** Faciliter la mise en place de contrats et chartes Natura 2000.

## LES GRANDS ENJEUX DES FORÊTS DE SAUMUR VAL DE LOIRE

### Enjeu 1

Produire du bois durablement et valoriser la ressource.



@Bernard\_Petit\_CNPF



### Enjeu 2

Préserver les rôles économiques, sociaux et environnementaux des forêts.

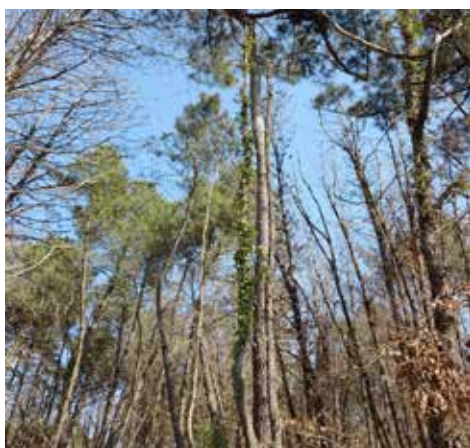
### Enjeu 3

Prendre en considération l'augmentation du risque incendie sur nos forêts et boisements.



### Enjeu 4

Dynamiser la filière bois du territoire de l'amont à l'aval.



### Enjeu 5

Assurer un avenir à nos forêts dans un contexte de changement climatique.

# PARTIE 2 : ENGAGEMENTS ET PARTENARIATS

Afin de répondre aux enjeux des forêts de Saumur Val de Loire, un plan d'actions, construit en concertation avec les acteurs de la filière bois vous est ici proposé. Les objectifs opérationnels sont nos engagements, et nous avons besoin de VOUS pour les atteindre !

Des Objectifs à atteindre ensemble à travers un plan d'actions composé de **15 FICHES ACTIONS et 45 sous-actions opérationnelles** :

- A. Dynamiser la mobilisation des bois par la gestion durable.
- B. Améliorer les dispositifs de prévention et de défense contre les feux de forêt.
- C. Développer l'usage du bois issu de la filière locale / régionale.
- D. Faire connaître la filière forêt-bois.
- E. Rendre nos forêts plus résilientes face aux effets du changement climatique.
- F. Animer la Charte Forestière.



**NOS  
ENGAGEMENTS :  
UN PLAN  
D'ACTION À LA  
MESURE DES  
ENJEUX  
FORESTIERS  
DE NOTRE  
TERRITOIRE**

<b>Fiche action 1</b> <b>A.1</b> Améliorer l'accès à la ressource forestière	<b>A.1.1</b> Favoriser la gestion durable groupées des petites propriétés forestières.
	<b>A.1.2</b> Faciliter l'accès aux dessertes et aux plateformes partagées de stockages des grumes.
	<b>A.1.3</b> Rechercher les biens sans maîtres afin de les proposer à la vente et favoriser leur mise en gestion.
<b>Fiche action 2</b> <b>A.2</b> Accompagner les propriétaires forestiers dans la gestion durable	<b>A.2.1</b> (In)former sur la gestion durable des forêts par l'exemplarité.
	<b>A.2.2</b> Accompagner les communes dans la gestion forestière de leurs parcelles hors régime forestier.
	<b>A.2.3</b> Créer un guide « Gestion sylvicole durable » pour les propriétaires et les entreprises de travaux forestiers.
<b>Fiche action 3</b> <b>A.3</b> Communiquer sur les réglementations en forêt	<b>A.3.1</b> Mettre en place des référents forêt dans les communes.
	<b>A.3.2</b> Former les élus et les collectivités pour favoriser la communication en amont des chantiers.
<b>Fiche action 4</b> <b>B.1</b> Sensibiliser et communiquer sur le risque incendie	<b>B.1.1</b> Communiquer autour de la législation en vigueur en matière de DFCI.
	<b>B.1.2</b> Réaliser des actions de sensibilisation sur le risque incendie en forêt.
<b>Fiche action 5</b> <b>B.2</b> Aménager les forêts dans un cadre de prévention	<b>B.2.1</b> Organiser l'intervention rapide en cas d'incendie.
	<b>B.2.3</b> Mettre en place des plans de gestion et d'entretien des chemins et paires feu.
	<b>B.2.4</b> Développer les coupes feu naturels et les réserves d'eau.
	<b>B.2.4</b> Développer la plantation et/ou la restauration des lisières d'essences feuillues, ainsi que le mélange d'essences dans les peuplements.
<b>Fiche action 6</b> <b>C.1</b> Soutenir les entreprises de la filière forêt-bois locale	<b>C.1.1</b> Soutenir les scieries locales dans leur développement vers la valorisation d'essences diversifiées.
	<b>C.1.2</b> Accompagner ou conforter l'installation des entreprises de travaux forestiers (bûcheron, scieur, débardeur).
	<b>C.1.3</b> Conforter la filière caisserie/ emballage sur le territoire

<b>Fiche action 7</b> <b>C.2</b> Développer le circuit court du bois	<b>C.2.1</b> Favoriser le circuit court du bois énergie dans la filière bois énergie du territoire.
	<b>C.2.2</b> Permettre l'inscription de l'usage de bois local dans la commande publique.
	<b>C.2.3</b> Développer les débouchés pour les essences locales( feuillus et résineux).
	<b>C.2.4</b> Élaborer un répertoire des « possibles » en bois local.
<b>Fiche action 8</b> <b>C.3</b> Promouvoir l'usage du matériau bois	<b>C.3.1</b> Promouvoir l'utilisation des matériaux bois dans la construction.
	<b>C.3.2</b> Développer et accompagner la filière du ré-emploi du bois en menuiserie et artisanat.
<b>Fiche action 9</b> <b>D.1</b> Entretenir les liens entre les acteurs de la filière	<b>D.1.1</b> Faciliter les échanges entre les professionnels de la filière en organisant des temps d'échanges.
<b>Fiche action 10</b> <b>D.2</b> Faire connaître les métiers de la forêt et du bois	<b>D.2.1</b> Organiser un forum des métiers et/ou de l'emploi de la filière forêt-bois.
	<b>D.2.2</b> Organiser des journées portes ouvertes dans les entreprises de la filière forêt-bois.
	<b>D.2.3</b> Étudier la nécessité d'ajouter une filière forestière au pôle régional de formation du Saumurois.
<b>Fiche action 11</b> <b>D.3</b> Promouvoir la « Culture forestière » sur le territoire	<b>D.3.1</b> Organiser un cycle de découverte de la filière forêt- bois du territoire.
	<b>D.3.2</b> Organiser des actions pédagogiques et culturelles sur le thème de la forêt et de la sylviculture.
	<b>D.3.3</b> Créer une boîte à idées digitale pour intégrer le citoyen dans la « Culture forestière » du territoire
<b>Fiche action 12</b> <b>D.4</b> Accompagner le développement des loisirs en forêt	<b>D.4.1</b> Continuer le développement des itinéraires équestres, VTT et pédestres en forêt.
	<b>D.4.2</b> Développer l'offre touristique en forêt à partir des circuits existants.
	<b>D.4.3</b> Établir une programmation des activités de loisirs, animations et événements en forêt.
<b>Fiche action 13</b> <b>DE1.</b> Accompagner l'adaptation de nos forêts face aux effets du changement climatique	<b>E.1.1</b> Développer les expérimentations et l'accompagnement des propriétaires forestiers dans l'adaptation des forêts au changement climatique.

<b>Fiche action 14</b> <b>E.2</b> Prendre en compte les services environnementaux rendus par les forêts.	<b>E.2.1</b> Prendre en compte les enjeux liés à l'eau et aux sols dans les activités forestières.
	<b>E.2.2</b> Promouvoir les différents dispositifs de financement d'actions pour la restauration des milieux forestiers et le développement des puits carbone.
	<b>E.2.3</b> Développer les plantations d'essences diversifiées sur le territoire.
<b>Fiche action 15</b> <b>E.3</b> Améliorer les connaissances sur les milieux forestiers et la biodiversité.	<b>E.3.1</b> Proposer des diagnostics d'enjeux biodiversité forestière.
	<b>E.3.2</b> Faciliter la mise en place de contrats et chartes Natura 2000.
	<b>E.3.4</b> Créer une exposition itinérante sur les enjeux de biodiversité forestière.
	<b>E.3.5</b> Faciliter l'accès à la connaissance sur la biodiversité forestière.
<b>F.1</b> Mettre en œuvre et suivre les actions de la Charte forestière.	Animer les actions de la Charte forestière, réaliser le bilan annuel des actions. Maintenir un comité de pilotage, 1 fois par an pour présenter les avancées des actions et faire des choix sur les actions suivantes.
<b>F.2</b> Réaliser une veille réglementaire et juridique.	Mettre à jour régulièrement les informations juridiques et réglementaires et les diffuser au sein de la collectivité et des mairies.
<b>F.3</b> Initier et participer à un réseau d'animateurs de Charte forestière dont le territoire est contiguë.	Rencontrer régulièrement ses voisins pour échanger sur les actions et les retours d'expériences. Partager les informations.
<b>F.4</b> Rendre les habitants du territoire acteurs dans la Charte forestière.	Développer les sciences participatives. Organiser des événements de découverte de la forêt, du bois et de la filière du territoire.

# EXEMPLE D'UNE FICHE ACTION

A. DYNAMISER LA MOBILISATION DES BOIS PAR LA GESTION DURABLE	
<b>Action A.2</b>	<b>Accompagner les propriétaires forestiers dans la gestion durable</b>
<b>Priorité 1</b>	Temps à passer ★ ★ Moyens financiers estimés ★
<b>Périmètre de l'action</b>	Territoire CASVL
<b>Constats</b>	Le diagnostic a identifié un besoin d'exemples et de retours d'expériences. Les entretiens réalisés dans le cadre du diagnostic montrent un besoin d'accompagnement dans les choix sylvicoles afin d'aider à adapter les forêts au changement climatique et mobiliser durablement les bois. Par ailleurs certaines communes sont propriétaires de petites parcelles de bois qui ne sont pas inscrites au Régime forestier car leur surface est trop petite..
<b>Enjeux de la Charte</b>	<b>Dynamiser la gestion forestière durable sur le territoire.</b>  <b>Pérenniser nos forêts face aux effets du changement climatique.</b>
<b>Objectifs de l'action</b>	Diffuser et communiquer sur les bonnes pratiques favorables au maintien de la biodiversité et préservant les sols, et l'eau.  Accompagner les propriétaires forestiers et apporter de la connaissance.
<b>Lien avec les politiques locales ou actions en cours</b>	Action à rattacher aux territoires voisins, en cours d'élaboration d'une Charte forestière.
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	<b>Propriétaires forestiers, Collectivités, Professionnels de la forêt.</b>



<p><b>Description / Sous actions</b></p>	<p><b>- A.2.1 (In)former sur la gestion durable des forêts par l'exemplarité.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser 2 fois par an des journées de terrain pour présenter des « Cas d'école » en matière de gestion durable. Exemples de thèmes : Exploitations : quels liens entre propriétaires et entreprises ?, Le sol et l'exploitation de terreau, Les peupleraies : entretiens et débouchés.</li> <li>- Trouver des propriétés forestières « vitrines ».</li> <li>- Décliner les thèmes des « rencontres forestières » du CNPF au niveau local.</li> <li>- Solliciter les professionnels sur le temps d'un chantier.</li> </ul> <p><b>- A.2.2 Accompagner les communes dans la gestion forestière de leurs parcelles hors Régime forestier.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A la demande des communes, répondre à leurs questionnements et apporter des éléments techniques.</li> <li>- Diffuser régulièrement des informations sur la gestion durable des forêts (choix des essences, choix sylvicole, préservation des sols etc...)</li> </ul> <p><b>- A.2.3 Créer un guide « Gestion sylvicole durable » pour les propriétaires et les entreprises de travaux forestiers.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un comité de rédaction avec les différents partenaires techniques.</li> <li>- Réaliser une synthèse du diagnostic de la Charte forestière - Intégrer la liste des acteurs locaux de la filière bois (professionnels, formations...)</li> <li>- Prévoir une mise en forme et une rédaction par une personne non technique.</li> <li>- Organiser un comité de relecture.</li> <li>- Diffuser le guide via un lien de téléchargement sur le site internet de la CASVL et exemplaires papiers consultables en mairie.</li> </ul> <p><b>Coûts estimatifs : Moyens Humains + Supports de communication 200 € HT</b></p>
--	---

<b>Calendrier</b>	<b>-A.2.1, A.2.2 , A.2.3 Dès 2023, sur toute la durée de la Charte.</b>
<b>Porteur(s) de l'action</b>	<b>CASVL + CNPF + territoires voisins (Beugeois et CCTOVAL).</b>
<b>Partenaire(s) technique(s) potentiel(s)</b>	Fransylva, Fibois, ONF (supports et avis techniques), Professionnels, PNR LAT.
<b>Financements identifiés</b>	<b>CASVL Charte forestière</b>
<b>Indicateurs de suivi et évolution possible</b>	Nombre de journées organisées, nombre de participants, Nombre de guides demandés en mairie ou téléchargés. Nombre de communes conseillées et surfaces concernées.

**Basée sur le volontariat, cette Charte forestière peut-être signée par tous ceux qui le souhaitent :**

#### **Partenaires institutionnels**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire  
Pôle Interdépartemental Forêt 49-53-72 (DDT)

#### **Partenaires techniques**

Office national des forêts  
Centre national de la propriété forestière  
Office français de la biodiversité  
Fédération départementale des chasseurs du Maine et Loire  
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire  
SCIC Bois énergie du Maine et Loire  
SDIS 49

#### **Propriétaires forestiers et représentants**

Fransylva  
Des propriétaires forestiers privés

#### **Collectivités**

Les communes du territoire  
Conseil Départemental du Maine et Loire  
Conseil Régional des Pays de la Loire  
Le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine  
Communauté de communes Baugeois Vallée  
Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire

#### **Entreprises de la filière forêt-bois et représentants**

Association interprofessionnelles Fibois Pays de la Loire  
Les entreprises de la filière forêt-bois

#### **Associations**

LPO Anjou  
Mission Bocage pour l'ADEME Des arbres pour la vie

#### **Le Président de Saumur Val de Loire**

Jackie Goulet Claisse

#### **Le Conseiller communautaire en charge de la filière bois et de la filière équestre.**

Alain Bourdin.



UNION EUROPÉENNE



RÉGION  
PAYS  
DE LA  
LOIRE

CE PROJET EST CO-FINANÇÉ PAR LA RÉGION  
ET LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL.  
L'EUROPE INVESTIT POUR LES ZONES RURALES.

SAUMUR  
VAL DE LOIRE  
AGGLOMÉRATION